

23 oct 2013 -18:12

Appartient à [Conseil des ministres du 24 octobre 2013](#)

Réforme des structures du groupe SNCB

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant réforme des structures de la SNCB Holding, d'Infrabel et de la SNCB.

Le 19 juillet 2013, le Conseil des ministres a approuvé la fusion par absorption de la SNCB par la SNCB Holding, afin d'aboutir à un modèle à deux entités dans le cadre de la réforme du groupe SNCB. Le projet d'arrêté royal exécute cette réorganisation. Les opérations liées à cette réorganisation seront déterminées par les conseils d'administration des trois entités actuelles, qui auront lieu simultanément à la mi-novembre, et les assemblées générales, programmées à la fin décembre. Il s'agit plus précisément des opérations suivantes :

- le transfert des actifs et passifs liés aux ressources humaines à HR Rail
- la constatation des plus-values de réévaluation actées sur certains actifs et l'incorporation des plus-values au capital
- la fusion par absorption de la SNCB par la SNCB Holding
- la scission partielle de la SNCB Holding vers Infrabel
- l'annulation des actions propres détenues par Infrabel
- le transfert de certains actifs et passifs d'Infrabel à l'opérateur ferroviaire nouvellement constitué

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au développement,
chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11